

Agence de communication multimédia et création numérique



SIM - SYSTEME D'INDICATEURS MARPA

AIDE EN LIGNE

Comprendre le module

SOMMAIRE

1. SE (CONNECTER	2
2. LE 1	ΓΑΒLEAU DE BORD	3
2.1.	LE TABLEAU	4
2.2.	LE MENU COMPARATIFS	5
3. LES	OPTIONS DE SAISIE	7
3.1.	Enregistrer et visualiser	7
	MODIFIER LES INFOS DE SA MARPA	
3.3.	SAISIR DES INDICATEURS	9
3.3.	1. Afficher des explications sur les indicateurs	10
3.3.	2. Afficher des explications sur les modes de calcul	10

1. SE CONNECTER

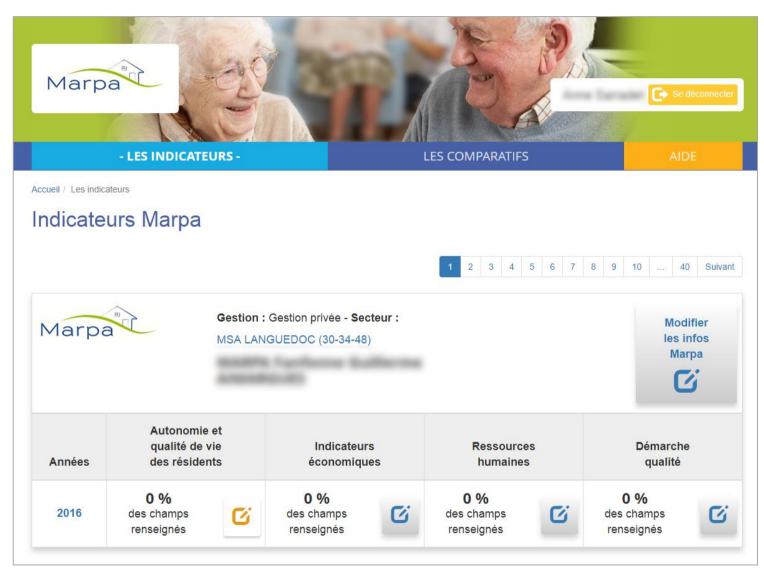
Sur la page d'accueil du site https://sim.marpa.fr/, renseignez :

- Votre nom d'utilisateur, au choix :
 - o Prénomnom (sans espace, sans majuscule),
 - o Adresse mail sur laquelle vous avez reçu l'invitation à vous connecter à cet outil.
- Votre mot de passe :
 - o Le mot de passe que vous avez personnalisé (cf. Modifier-mon-mot-de-passe-MARPA.pdf)

IDENTIFIEZ-VOUS	
Nom d'utilisateur :	Nom d'utilisateur :
Mot de passe :	Mot de passe :
	Se connecter
	Mot de passe oublié ?



2. LE TABLEAU DE BORD



Sur ce tableau de bord :

Un menu:

Les indicateurs

Pour saisir les données et les visualiser

Les comparatifs

Pour croiser les données et visualiser les graphes

L'aide

Pour comprendre d'outil

Un tableau:

- Pour modifier les informations de votre Marpa
- 4 onglets pour saisir les données par thèmes

Dans l'entête de la page :

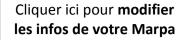
Votre nom et prénom apparaissent.



A tout moment, vous pouvez vous déconnecter.



2.1. Le tableau





Gestion: Gestion privée - Secteur:

MSA LANGUEDOC (30-34-48)





Années	Autonomie et qualité de vie des résidents	Indicateurs économiques	Ressources humaines	Démarche qualité
2016	0 % des champs renseignés	0 % des champs renseignés	0 % des champs renseignés	0 % des champs renseignés
 Années couvertes par les indicateurs Plusieurs années peuvent apparaître pour visionner les évolutions. Une seule année est accessible 		de pertinence des donn	ettent d'évaluer le degré	Cliquer ici pour accéder au formulaire de saisie des indicateurs de la catégorie « Ressources humaines »



pour la saisie des indicateurs.

2.2. Le menu comparatifs

LES COMPARATIFS

NATIONAL

Visualiser la moyenne nationale d'une année

Evaluer la progression de la moyenne nationale sur plusieurs années

TERRITOIRE MSA

Visualiser la moyenne d'un territoire MSA sur une année

Evaluer la progression d'un territoire MSA sur plusieurs années

Comparer plusieurs territoires MSA sur une année

MARPA

Visualiser les indicateurs d'une Marpa sur une année Evaluer la progression d'une Marpa sur plusieurs années Comparer entre elles plusieurs Marpas sur une année Tous les utilisateurs du module n'ont pas accès à l'ensemble de ces possibilités.

Nous vous montrons ici, tous les comparatifs possibles de l'outil.

Vous pouvez :

- **Visualiser une moyenne** (de tout le territoire ou d'un territoire en particulier) sur une année.
- Evaluer une progression sur plusieurs années (de tout le territoire, d'un territoire en particulier ou d'une Marpa en particulier)
- Comparer plusieurs éléments choisis (différentes Marpa ou différents territoires) sur une année
- Visualiser les indicateurs d'une Marpa sur une année

Une fois le comparatif choisi dans le menu, à vous d'effectuer le filtre qui vous intéresse.



Exemple de filtre pour obtenir des données comparées :





3. LES OPTIONS DE SAISIE

3.1. Enregistrer et visualiser

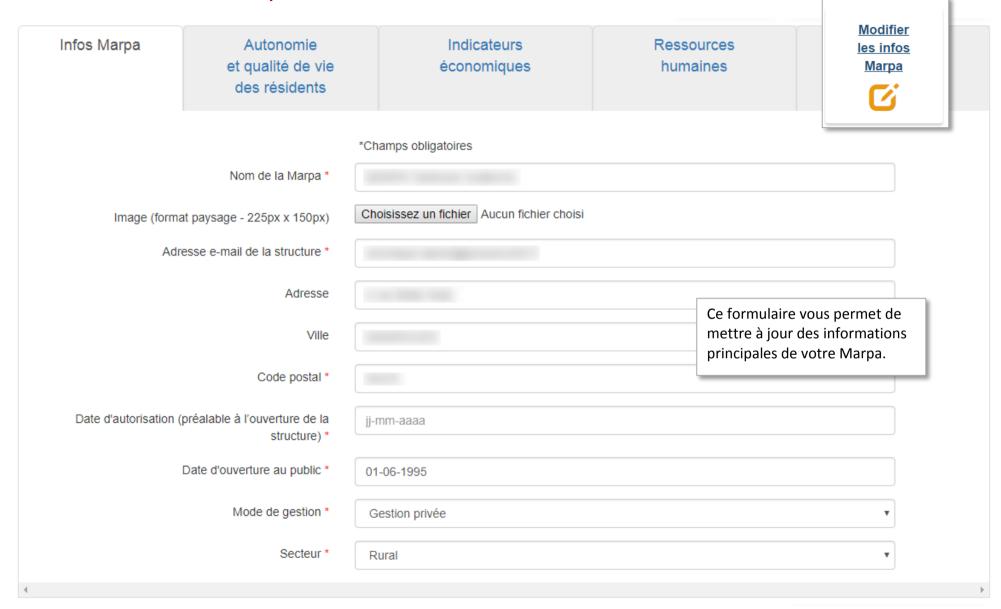


A tout moment sur les formulaires de saisie des indicateurs, vous pouvez cliquer sur ces boutons pour visualiser ou enregistrer les données que vous avez renseignées.

Attention, il est impératif d'enregistrer les données avant de changer de page (le module vous le rappellera)

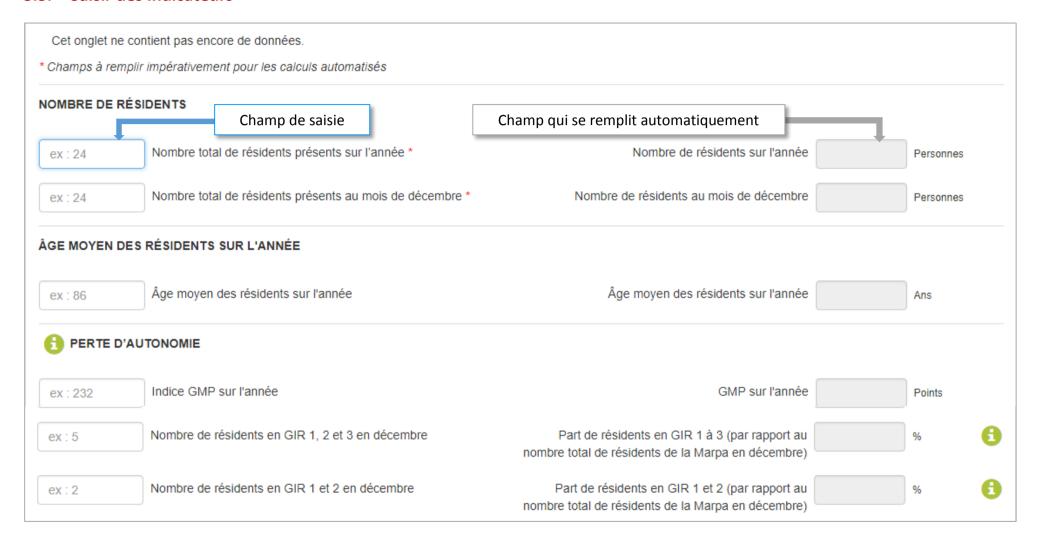


3.2. Modifier les infos de sa Marpa





3.3. Saisir des indicateurs



Le champ de saisie à remplir se situe à gauche de votre écran (au survol, son contour devient bleu)

Le champ sur fond gris à droite se remplit automatiquement, parfois en effectuant un calcul pour obtenir l'indicateur final.



3.3.1. Afficher des explications sur les indicateurs

PERTE D'AUTONOMIE

Il s'agit d'estimer le degré d'autonomie de l'effectif global des résidents de l'établissement, et d'identifier si la structure satisfait la règle de double seuil applicable aux résidences autonomie, définie par la loi « ASV » du 28 décembre 2015 | Pour rappel, la règle applicable aux résidences autonomie est de 15% maximum de personnes en Gir 1 à 3 et de 10% maximum de Gir 1 et 2.

Pour certains indicateurs complexe, un picto « i » sur fond vert est présent à gauche du libellé. Au survol de ce picto, une bulle d'explications apparait : elle vous présente l'indicateur.

3.3.2. Afficher des explications sur les modes de calcul



Lorsqu'un calcul est effectué pour obtenir un indicateur final, un picto « i » sur fond vert est présent à droite du champ sur fond gris. Au survol de ce picto, une bulle d'explications apparait : elle vous indique le calcul effectué.

